

Le mardi 29 mars 2016,

- Vu les articles L.712-1 et L.712-3 du code de l'éducation
- Vu les articles L.719-7, L.719-8 et L.719-9 du code de l'éducation relatifs aux contrôles administratifs et financiers des établissements publics d'enseignements supérieur et de recherche applicables aux établissements publics de coopération scientifique,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 29 MARS 2016

<p><b>Extrait de procès-verbal n° 2</b> <b>Compte financier de l'exercice 2015 et affectation du résultat</b></p>
---

Monsieur GERMINET soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration la présentation du compte financier 2015 et l'affectation du résultat.

#### Vote 1 : approbation du compte financier 2015

<b>Les résultats 2015 ( en milliers d'€)</b>			
<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Charges	141 156	Charges	9 640
Produits	144 016	Produits	4 346
<b>Excédent</b>	<b>2 860</b>	<b>Déficit</b>	<b>-5 294</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>			
	Excédent de fonctionnement		2 860
	Amortissement biens		8 877
	Amortissement subventions		-5 216
	Plus value cessions actif		-3
	<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>6 518</b>
	<b>Apport au fonds de roulement</b>		<b>1 224</b>

Approbation à la majorité des membres présents et représentés

Membres en exercice : 31

Membres présents et représentés : 27

Quorum : 16

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 2

**Vote 2 : portant sur l'affectation du résultat 2015**

Excédent 2015 : 2 860 024€

A affecter au compte 119 : Report à nouveau déficitaire.

Pour mémoire: Compte 119 au 31 décembre 2015 3 871 555 €

Approbation à la majorité des membres présents et représentés

Membres en exercice : 31

Membres présents et représentés : 27

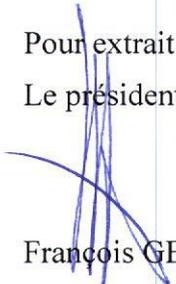
Quorum : 16

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 2

Pour extrait conforme,  
Le président de l'université

  
François GERMINET